

LA SEMAINE DE LA DOCTRINE LA VIE DES IDÉES

OUVRAGES

Traité sur l'Union européenne.**Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne, Charte des droits fondamentaux, Traités MES et SCG,** par

Christine Kaddous, professeur à l'université de Genève et Fabrice Picod, professeur à l'université Paris 2 Panthéon-Assas ; ce recueil regroupe, dans une version consolidée : le traité sur l'UE, le traité sur le fonctionnement de l'UE, deux tables de concordance, les protocoles et déclarations, la charte des droits fondamentaux de l'UE, le traité du 2 février 2012 instituant le mécanisme européen de stabilité, et le traité, du 2 mars 2012 sur la stabilité, la coordination et la gouvernance au sein de l'Union économique et monétaire : Diffusion Stämpfli Éditions, 1^{re} éd., juin 2023, 450 p., 79 €.

Procédure pénale, par Serge

Guinchard, professeur émérite de l'université Paris-Panthéon-Assas, directeur honoraire de l'Institut d'études judiciaires Pierre Raynaud, doyen honoraire de la faculté de droit de Lyon, recteur honoraire et

Jacques Buisson, conseiller honoraire à la Cour de cassation, ancien professeur associé à l'université Jean Moulin (Lyon III), ancien directeur de l'École nationale supérieure de la police de Saint-Cyr-au-Mont d'Or : LexisNexis, coll. Manuel, 16^e éd., sept. 2023, 47 €.

COLLOQUE

L'inclusion bancaire : évolutions et perspectives, colloque sous

la direction scientifique de Jérôme Lasserre Capdeville, maître de conférences HDR à l'université de Strasbourg, le 20 octobre 2023, au Palais Universitaire, Salle Pasteur, 9 place de l'Université, 67 000 Strasbourg, fru6703-contact@unistra.fr.



1113

Rentrée solennelle du Collège et de l'École de droit d'Assas

Centre Vaugirard, 13 sept. 2023

La conférence solennelle de rentrée du Collège et de l'École de droit de l'université Paris-Panthéon-Assas s'est tenue le 13 septembre 2023. Ouverte par le président de l'université, le

professeur **Stéphane Braconnier**, cette cérémonie a eu lieu en présence d'élèves, d'alumni, de professeurs et de praticiens. À cette occasion, le professeur **Cécile Pérès**, directrice du Collège de droit, a remis à deux étudiants du Collège un prix récompensant leurs (très) brillants résultats académiques. Le professeur **Pierre-Yves Gautier**, directeur de l'École de droit, a présenté à l'auditoire l'invitée d'honneur, **Nathalie Roret**, ancienne vice-bâtonnière de l'Ordre des avocats du barreau de Paris (V. JCP G 2019, act. 90, *Portrait*). Aujourd'hui directrice de l'École nationale de la magistrature - changement spectaculaire et inédit d'attributions - elle a choisi d'évoquer la communauté judiciaire à travers le portrait d'un juge : Jean-Louis Périès, le président ayant conduit le procès des « attentats du 13 novembre 2015 » (crimes terroristes de 2015).

Fascinant et nouveau sous tant d'aspects, le procès « V13 » a sans aucun doute été l'un des plus longs, des plus exigeants et des plus complexes de l'histoire criminelle. Cette affaire était teintée d'une charge émotionnelle profonde des familles de victimes, à chacune des nombreuses audiences. Il s'agissait d'offrir à ceux qui avaient souffert une opportunité de s'exprimer et faire entendre (ou pas) leur voix – dans une dimension cathartique. À l'issue d'un procès de neuf mois, entre 2021 et 2022, la décision rendue fut le fruit d'une œuvre collective fondée sur un long travail préparatoire des personnels judiciaires, juges, avocats, greffiers, ainsi que des moyens humains et matériels inédits (masse gigantesque de procès-verbaux et pièces) (V. *Avocats de parties civiles au procès des attentats du 13 novembre 2015* : JCP G 2022, act. 672, *Enquête F. Creux-*



Thomas). La décision de condamnation ne fut pas frappée d'appel (*Un arrêt historique et des questions juridiques* : JCP G 2022, act. 954, *Libres propos C. Ribeyre*).

Si ce procès historique fut une réussite collective de la communauté judiciaire, il est tout particulièrement attribuable à la personnalité du juge Périès. À cet égard, le président de la Cour a joué un rôle considérable, alternant humanité et fermeté, ce qu'il savait faire par son expérience et ce qu'il lui fallait imaginer, ou improviser, au regard du caractère unique du dossier. Cela passait par la maîtrise des passions, non pas en les repoussant, mais en les intégrant intelligemment dans le processus décisionnel. Aussi, par une présence d'esprit constante, tout particulièrement dans les rapports de force avec les accusés, dans leurs moments de provocation ou d'agressivité ; il y eut plus d'une anecdote digne de figurer dans les annales d'éloquence judiciaire, laquelle n'est pas réservée aux seuls avocats.

Nathalie Roret a exhorté les jeunes juristes à ne pas réprimer leur humanité. Un bon juge n'est pas seulement un bon technicien : c'est aussi quelqu'un d'humain, attentif à la sensibilité des parties et de leurs conseils. La qualité du « cœur », Nathalie Roret tente de l'inculquer à ceux qui aspirent à être magistrats, car ils ne doivent pas penser que neutralité et humanité sont antinomiques. Le juge doit encore avoir une « autorité naturelle ». Écouter, et se faire entendre avant de trancher, quelle que soit la juridiction concernée, voilà l'équilibre à atteindre afin de pleinement rendre la Justice.

Le débat avec les élèves du Collège et de l'École a permis d'approfondir les contours de cet humanisme judiciaire, dans les Palais de justice, honorant ceux et celles qui font l'effort de le porter. Montaigne n'est pas loin, le magistrat de Bordeaux...

Morgane Koenig,
élève de l'École de droit